



Commune de
MONTCOY



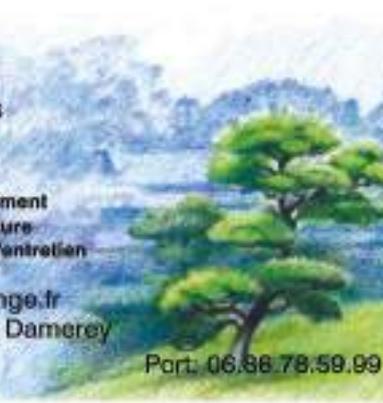
BULLETIN MUNICIPAL
n°10 - Janvier 2024



MARC RAVEAU
 Entreprise de jardins
 Entretien & Création

Plantation.Taille.Engazonnement
 Tonte.Broyage.Pose de clôture
 Elagage.Abattage.Contract d'entretien

Mail:marcraveau@orange.fr
 6rte de planche 71620 Damerey
 Tél: 03.85.47.54.42 Port: 06.86.78.59.99



ARTICLES FUMEURS
CADEAUX - PRESSE

71620 **SAINT MARTIN**
EN BRESSE

TEL. 09 67 03 73 37



Mademoiselle
aime les fleurs

10 Route de St Germain du Bois
 71310 MERVANS
 Tél.03 85 76 97 08

www.mademoiselleaimelesfleurs.fr



électricité générale
NEUF, RENOVATION

Philippe
PERRIN

03 85 47 07 71
 06 20 70 13 58
 electricite.ph.perrin@orange.fr

10, chemin de la Gracie - SEIGNOTTE
 71620 ST MARTIN EN BRESSE



SE2C
Ems Buatois Fèvre

contact@se2c-ems.fr
 S
 Ems Buatois Fèvre
 2
 Chauffage-climatisation

CHAUFFAGE Installation - Dépannage - Entretien **CLIMATISATION**
 Gaz - Fioul - Bois - Granulés - Pompe à Chaleur

2 rue Marie Curie - Direction Epervans - 71380 SAINT MARCEL
 Tél : 03 85 47 58 56 contact@se2c-ems.fr

boucherie charcuterie traiteur
 St Martin

syre nicolas
 euri bc lylas

bc-lylas@orange.fr

03 85 90 87 54
 5 Place du Monument
 71620 Saint-Martin-en-Bresse



S.A.R.L.
SAUVAGE FLEURS

82, Route de Dole
 71380 SAINT-MARCEL
 Tél. 03 85 90 98 40



Entreprise
David FAVIER

Terrassements et travaux publics

18 rue de la grande Corvée / 71300 ALLERIOY
 Tél.: 03 85 47 56 39
 Tél. portable : 06 85 49 24 66
 Mail : david.favier0378@orange.fr





Sommaire

MOT DU MAIRE

✓ p.4

LA VIE MUNICIPALE

✓ p.5

Réforme des règles de publicité des actes
État civil
Réunions de conseil
Les chiffres
Réalizations 2023
Projets 2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

✓ p.20

LA VIE PRATIQUE

✓ p.24

BIEN VIVRE ENSEMBLE À MONTCOY

✓ p.28

LA VIE COMMUNALE

✓ p.30

Les Entreprises - Les Associations -
Vie des Associations - Sites internet utiles

LES MANIFESTATIONS

✓ p.32

AGENDA 2024

✓ p.36

Edito



Voici le dixième bulletin municipal !

Comme chaque année, il présente les actions menées pendant l'année écoulée et a pour objectif de vous informer le mieux possible.

Je remercie tout particulièrement Régis Burdin et Catherine Garnier pour leur aide précieuse dans la collecte des informations et l'écriture

de certains articles, mais aussi Séverine Pitois, présidente du Comité des Fêtes et Jonathan Mélé, président de « l'Espérance », association communale de chasse, pour leur collaboration ainsi que Christelle Charton, secrétaire de mairie pour tous les renseignements fournis.

Bonne lecture à tous.

Nicole Pacot Demortière

Merci aux annonceurs

L'équipe municipale remercie les annonceurs et l'imprimeur qui, par leurs contributions, nous soutiennent et nous permettent de financer notre bulletin.

Mot du Maire



Chères Coymontaines, Chers Coymontains,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal,
Mesdames, Messieurs les membres du CCAS,
Mesdames, Les membres du Personnel Communal,
Mesdames, Messieurs Les Présidents des Associations Locales,
Mesdames, Messieurs,



Régis BURDIN
1^{er} adjoint



Jonathan MÉLÉ
3^{ème} adjoint



Catherine GARNIER



René MONIN



Justine VALLOT

C'est avec infiniment de plaisir que je vous présente, en mon nom, en celui du Conseil Municipal et au nom du CCAS, tous mes vœux de Bonne et Heureuse Année 2024, pour vous-mêmes et vos proches.

Chaque année est marquée par des perspectives et des événements heureux ou malheureux, des douleurs et des bonheurs, ressentis personnellement ou collectivement. Ce petit mot est l'occasion de nous souhaiter l'énergie, la force et l'enthousiasme nécessaires pour transformer nos vœux en réalités.

S'il me fallait n'en formuler qu'un pour cette année, je l'emprunterais à ce proverbe africain : «Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin.» Notre cap est de nous rassembler pour être plus fort, de privilégier ce qui unit sur tout ce qui divise.

J'ai une pensée pour toutes celles et ceux qui nous ont quittés ainsi que pour leurs proches.

En ces temps de guerre de par le monde, j'ai une pensée pour tous ceux qui souffrent de la barbarie de quelques-uns au nom d'une ethnie ou d'une religion.

Réjouissons-nous de pouvoir vivre en paix dans un pays libre et profitons de la sérénité et de la tranquillité de notre petit village.

Notre Commune est fière d'avoir plusieurs associations de droit privé, présentes et actives.

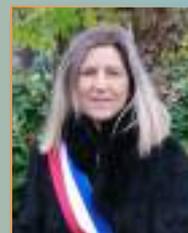
Ce tissu associatif contribue fortement à la vitalité de notre commune.

Nous avons besoin de vous pour améliorer notre cadre de vie. Vos avis constructifs nous sont nécessaires et indispensables.

Permettez-moi, de vous rappeler que si les réponses à vos questions ou la réalisation de nos projets n'arrivent pas toujours aussi vite que nous voudrions ou que vous le voudriez, c'est qu'il nous faut souvent affronter les méandres des procédures administratives et respecter les lois.

Que 2024 soit une Année pleine de nouveautés, de créations individuelles ou collectives.

Que 2024 soit aussi une Année de PAIX internationale et de joie de VIVRE.



Séverine PITOIS
2^{ème} adjointe



Marlène BRISET



Charline MEUNIER



Johnny POISEAU



Pascale
ROUSSEAU-VASSEUR

Olivier MÉLÉ
MAIRE DE MONTCOY

État civil

Naissances

Elio MALLOT le 2 Mars

Ezio MARCO le 12 Mars

Mariages

Yves NAPOLÉONE & Nadine LAMIC le 6 Mai

Jonathan MÉLÉ & Marlène BRISET le 23 Septembre



Vie municipale

Réforme des règles de publicité des actes pris pour l'ensemble des collectivités territoriales

Depuis le 01 juillet 2022

L'ordonnance n°2021-1311 du 07 octobre 2021 modifie les règles de publicité, d'entrée en vigueur et conservation des actes des collectivités territoriales

Depuis le 01 juillet 2022, les grandes lignes de cette nouvelle réforme :

- Le compte rendu des séances du Conseil Municipal est supprimé.
- Une liste des délibérations du Conseil Municipal est publiée sur le site internet de la commune dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal et affichée en Mairie.
- Le contenu des délibérations peut être consulté, sur demande faite en Mairie, à l'exception des demandes abusives qui peuvent être caractérisées par leur nombre, leur caractère répétitif ou systématique.
- Un Procès-Verbal est rédigé et publié sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit son approbation par le Conseil Municipal.
- Comme pour la liste des délibérations, le Procès-Verbal est consultable en mairie, sur demande, dans les mêmes conditions.

Réunions de conseil

✓ Séance du 26 septembre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Approuve le rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement Collectif de la commune de Montcoy pour l'année 2021.
- Valide le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action.
- Prend note de la réforme de publicité des actes administratifs qui sont depuis le 1er juillet 2022 publiés sous forme électronique sur le site internet de la commune et consultables sous forme papier en mairie.
- Adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le budget principal de la commune de Montcoy à compter du 1er janvier 2023. La commune opte pour le recours à la nomenclature M57 développée.
- Approuve le projet de renouvellement de la convention pour le contrôle et l'entretien du matériel de protection incendie, décide de retenir l'assistance technique de base pour un montant par poteau de 47€ HT, entend que les prix seront révisés annuellement, note que la convention prendra fin le 31 décembre 2028, autorise le Maire à signer la convention et les documents s'y rapportant.
- Autorise le Maire à régler la participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire de la commune de Saint Martin en Bresse pour l'année 2021-2022 pour un montant de 1120€.
- Autorise le Maire à régler la participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire de la commune de Bey pour l'année 2021-2022 pour un montant de 4836,03€.
- Valide le devis de SOMAI (travaux d'accès difficile) pour un montant de 1069€ HT soit 1175,90€ TTC pour le démoussage et le nettoyage de la toiture de la maison communale.
- Ajourne le devis pour des panneaux de signalisation de « SIGNAUX GIROD ».
- Adopte le principe de couper l'éclairage public tout ou partie de la nuit, donne délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de l'éclairage public et dont la publicité sera

faite le plus largement possible. L'éclairage public sera coupé de 21h à 6 h 45. Une prestation d'environ 165€ HT due au SYDESL sera à la charge de la commune pour la reprise des réglages d'horloges.

- Renouvelle l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2022 pour la somme de 55€.
- Donne son accord au Maire pour résilier l'adhésion à « Cmonsite » en raison des difficultés rencontrées par les administrateurs avec l'hébergeur « ARNIA ».
- Décide d'adhérer à l'Union des Maires de Communes de Saône et Loire (UMCR71) pour un montant de 100€ par an.
- Accepte l'adhésion à Campagnol.fr pour un montant de 220€ par an avec un abonnement « site complet » et autorise le maire à signer les conditions générales d'utilisation et de vente de Campagnol.fr.

Informations et questions diverses

Le conseil municipal prend note :

- Des remerciements pour la subvention au titre de l'année 2022 de l'école primaire de Bey, du conseil municipal et la bibliothèque de Saint Martin en Bresse, la FNACA, le centre anticancéreux « Georges François Leclerc » de Dijon, la batterie fanfare de Saint Martin, l'association du Patrimoine de Montcoy et les Donneurs de Sang de Saint Martin.
- De l'étude de solutions pour la suppression des points noirs de collecte « Rue de la Velle du Bois » et « Impasse du Champ de la Croix » demandée par le SICED Bresse Nord.
- De la transmission d'un Communiqué de Presse du SICED Bresse Nord sur les nouvelles consignes de tri applicables au 01/01/2023. Un suivi de collecte sera mis en place avec inspection des contenus des sacs poubelles des foyers.
- De la reprise des « Rencontre autour d'un café » à partir du mercredi 12 octobre.



Séance du 28 novembre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Décide de la création d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période du 01 janvier au 18 février 2023 et décide de verser un montant forfaitaire de 600€ net à l'agent recenseur chargé d'effectuer les opérations de collecte sur la commune en 2023.
- Renouvelle auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté la ligne de Trésorerie de 30 000€ pour 12 mois en cas de besoin. Le paiement des intérêts est trimestriel. Le Maire est autorisé à signer le contrat et les documents qui s'y rapportent.
- Autorise le Maire à signer la convention de reversement d'une part de la taxe d'aménagement perçue, à hauteur de 10%, entre la commune de Montcoy et la Communauté de Communes SaôneDoubsBresse.
- Retient le devis de l'artisan relieur François Collet de Curciat Dongalon pour un montant de 1215,30€ TTC concernant la reliure de registres des délibérations et d'état civil.
- Retient le devis de l'entreprise BC Transport pour la réalisation de la plateforme de retournement « Impasse du Champ de la Croix » pour un montant de 1884€ TTC.
- Dit que le taux fixé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour l'année 2023 concernant la redevance pour modernisation des réseaux de collecte Assainissement est de 0,16€ par m³ et dit que la somme correspondant à cette redevance sera inscrite au Budget Primitif 2023.
- Dit que M. Régis Burdin, 1er adjoint au Maire est nommé correspondant incendie et secours et charge le Maire de procéder à l'arrêté de nomination.
- Autorise le Maire à signer le renouvellement du contrat d'abonnement aux progiciels de la gamme COLORIS-COSOLUCE (secrétariat de mairie) pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2025.
- Accepte de verser la participation due pour l'année 2022 au Syndicat Intercommunal du bassin versant des Cosnes pour un montant de 155€.
- Dit que la voie privée qui dessert les 3 nouvelles maisons, à la sortie du village, après le lotissement du Carcabot, se dénommera « Impasse CANARD » en accord avec le propriétaire et charge le Maire de communiquer cette information aux services concernés.

Informations et questions diverses

Le conseil municipal prend note :

- **Que les consignes de tri mises en place à partir du 01 janvier 2023 seront distribuées dans toutes les boîtes aux lettres courant décembre et que la population sera informée de l'organisation de la distribution des sacs jaunes.**
- **Que les conseils municipaux sont invités à débattre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) avant la réunion publique sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui se tiendra à Saint Didier en Bresse le mercredi 14 décembre 2022 à 20 h 30.**
- **Que des piégeurs agréés seront contactés par le Président de la Société de Chasse car une famille de ragondins a été vue rue Pierre Adrien Piguët à hauteur des noyers par des promeneurs habitant la commune.**



Séance du 12 janvier 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Abroge la répartition concernant la taxe d'aménagement mise en œuvre par la délibération n°025.2022 du 28 novembre 2022.
- Adopte la modification du règlement intérieur de la salle polyvalente concernant le tri des déchets.
- Modifie le forfait « frais annexes » à 60€ pour la location de la salle polyvalente pour un week-end.
- Approuve le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable année 2021 établi par le Syndicat Mixte d'Alimentation en eau potable de Chalon Sud Est.

Informations et questions diverses

Le conseil municipal prend note :

- **Une demande de devis a été transmise à l'entreprise G1 de Chalon sur Saône concernant la maison communale en location « 7 Impasse du Carcabot » pour le remplacement éventuel de la porte d'entrée.**
- **Des dates du recensement qui aura lieu du 19 janvier au 18 février.**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires du budget général :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Résultat de clôture de l'exercice précédent		
Déficit		40 058,48 €
Excédent	149 538,88 €	
Opérations de l'exercice		
Mandats émis	145 243,73 €	12 518,66 €
Titres émis	203 270,66 €	55 051,47 €
Résultats de fin d'exercice		
Déficit		
Excédent	58 026,93 €	42 532,81 €

- Approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 closes et les crédits de fonctionnement annulés.
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- Vote les subventions aux associations pour 2023 :

- Décide d'affecter le résultat 2022 comme suit :
 - section d'investissement, article 1068 : 2 025,67€
 - section de fonctionnement – recettes article 002 : 205 540,14€
- Décide d'attribuer une subvention de 1060€ au Centre Communal d'Action Sociale.

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTION	BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTION
Anciens combattants St Martin en Bresse	100 €	Association Patrimoine de Montcoy	200 €
Association l'Age d'Or l'Age Doubs (Ciel)	100 €	Centre Anticancéreux G. François Leclerc (Dijon)	100 €
Comité des Fêtes Montcoy	150 €	Fanfare de St Martin en Bresse	100 €
Coopérative scolaire Ecole de Bey	200 €	Donneurs de Sang St Martin en Bresse	80 €
FNACA St Martin en Bresse	100 €	France ADOT	100 €
Collège St Martin en Bresse	150 €	Bibliothèque de Saint Martin en Bresse	150 €
ASCODEMA (Ass. Solidaire du Collège Olivier de la Marche)	70 €	La Note Bleue (5 élèves a 15€)	75 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers St Martin en Bresse	150 €	TOTAL	1825 €



- Décide de retenir le devis de l'entreprise Raveau de Damerey pour un montant de 5041,20€ TTC pour l'entretien des espaces verts pour l'année 2023.

- Accepte la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Énergies de Saône et Loire (SYDESL) et autorise le Maire à réaliser toutes les actions nécessaires en découlant.

- Autorise le Maire à régler la participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire de la commune de Saint Marcel pour l'année 2021-2022 pour un montant de 312€.

- Dit que la contribution au Fonds de Solidarité Logement (FSL) demandée pour l'année 2023 sera de 0,35€ par habitant, dit que le nombre d'habitants au 01 janvier 2023 est de 253€ et dit que la somme sera inscrite au BP 2023.

- Prend acte de la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) pour le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), en application de l'article L-153-12 du code l'urbanisme, dit que la tenue du débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD débattu.

Informations et questions diverses

Le conseil municipal prend note :

- Des remerciements adressés par le Comité des Fêtes de Montcoy, de la bibliothèque de St Martin en Bresse pour les subventions versées.

- De la décision de faire réactualiser le devis de l'entreprise SOMAI pour le diagnostic de la charpente de l'église et le remplacement des tuiles cassées et des ardoises sur le clocher.

- L'entreprise G1 est intervenue gracieusement et a remis la porte en état de fonctionnement à la maison communale de location « 7 Impasse du Carcabot ».

- Le recensement de la population a été clos le 9 février 2023. Environ 76% de la population a répondu par internet. Le chiffre officiel de la population n'est pas connu mais sera certainement en baisse ; félicitations à Nicole Pacot Demortière pour son travail réalisé irrécusablement.

- L'ancienne cabine téléphonique a été déplacée et installée sous le préau de l'ancienne école pour servir de boîte à livres.

- Mme Catherine Garnier demande s'il serait possible d'installer un éclairage extérieur à la porte de l'ancienne école permettant aux personnes qui sortent de réunion de ne pas se retrouver dans l'obscurité après l'extinction de l'éclairage public. L'électricien sera contacté pour établir un devis.

Séance du 14 avril 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Fixe les taux des impôts locaux 2023 comme suit :

- Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 34,61%

- Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 42,19%

- Taxe d'Habitation (TH) : 18,44%

Rem : La taxe d'habitation ne concerne que les résidences secondaires.

- Autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires.

- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 15€ à l'Union Sportive San-Martinoise et dit que la somme sera prélevée sur le compte 65748 du Budget primitif 2023.

- Approuve le Budget Primitif 2023 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	372 633 €	372 633 €
Section d'investissement	31 782 €	31 782 €

- Retient, après exposé de Mme Rousseau-Vasseur, le devis de l'entreprise Comair pour la fourniture et la pose d'une plaque commémorative de 600*400 mm en souvenir de la tragédie du 04 avril 1944. Mme Rousseau-Vasseur est chargée de rédiger le texte et le proposer. Un Bon A Tirer sera ensuite présenté par la société Comair pour validation.

- Approuve l'annexe 1 à la convention signée avec le département de Saône et Loire pour l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif, dit que le coût pour cette mission est de 0,408€ par habitant pour l'année 2023 soit un coût de 106€.

- Approuve la convention proposée par le SICED Bresse Nord relatif à la collecte des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères produits par la commune à titre onéreux pour la salle polyvalente, pour un tarif forfaitaire de 280€ par an pour une collecte par semaine, dit que la convention a une validité d'un an à compter du 01 janvier 2023, que les crédits sont prévus au BP 2023 et autorise le Maire à signer la convention avec le SICED Bresse Nord.

- Renouvelle l'adhésion à la Fondation du Patrimoine, pour l'année 2023, pour un montant de 100€ et autorise le Maire à signer le bulletin de renouvellement.

Informations et questions diverses

Le conseil municipal prend note :

- Un devis de 894,60€ a été signé auprès de Chris Music (Chalon sur Saône) pour l'achat d'un matériel de sonorisation pour les cérémonies notamment celle du 04 avril 1944 ; un devis est attendu pour l'achat d'un pupitre.
- Remerciements à Mme Rebecca Lebreton pour le travail fourni pour la renégociation du contrat « gaz citerne ».

Séance du 10 juillet 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Valide le Bon A Tirer de la société Comair pour la plaque « souvenir » indiquant la tragédie de Montcoy le 04/04/1944 présenté par Mme Pascale Rousseau-Vasseur pour un montant d'environ 150€.
- Valide le devis de l'entreprise SOMAI de Saint-Fons pour le remplacement des ardoises et la mise en place d'un chapeau manquant sur le clocher, l'étude structurelle comprenant l'inspection de la charpente de la toiture de l'église pour un montant de 7321€ HT soit 8785,20€ TTC.
- Adopte le projet présenté par le SYDESL, accepte le plan de financement tel que présenté avec une contribution communale d'un montant estimatif de 2750€ HT, (la participation communale sera déterminée avec exactitude à la réception du décompte définitif des travaux réalisés, après application éventuelle du coefficient de révision des prix), dit que conformément à l'article L.5212-26 du Code des Collectivités Territoriales, les travaux concourent à une maîtrise de la consommation d'énergie, à la réduction des émissions polluantes et de gaz à effet de serre, dit que la contribution communale sera inscrite en dépenses au compte 2041582.
- Adopte la décision modificative n°1, équilibrée en section de fonctionnement et en section d'investissement pour un montant de 3000€ et dit qu'il sera procédé à son exécution dans les formes prescrites par la loi.
- Désigne les référents déontologiques des élus proposés par le Centre de Gestion 71, autorise le Maire à signer la convention correspondante et adopte la charte de l' élu local.
- Donne un avis défavorable sur la participation financière de la commune au service de garderie périscolaire de Saint Martin en Bresse, à hauteur de 1€ par heure de garde par enfant domicilié à Montcoy.

Informations et questions diverses

Le conseil municipal prend note :

- Des remerciements adressés par la FNACA de Saint Martin en Bresse, les Anciens Combattants de Saint Martin et sa région, des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Saint Martin en Bresse, de l'association APM, de l'association ASCODEMA, de la bibliothèque et la commune de Saint Martin en Bresse pour les subventions versées.
- D'un courrier émanant de Mme la Présidente du Comité des Fêtes qui sollicite la commune pour obtenir une gratuité de la salle polyvalente pour toutes les manifestations organisées par l'association ; la mise à disposition gratuite d'une salle des fêtes étant illégale, par conséquent, il ne peut pas être donné un avis favorable à cette demande. Le conseil municipal engage une discussion à ce sujet.
- Décide de modifier l'article 10 du règlement intérieur de la salle polyvalente concernant les associations locales et le modifie comme suit : sont concernées à ce jour les 3 associations communales en activité à ce jour, Comité des Fêtes, Association du Patrimoine de Montcoy (APM), Société de Chasse « L'Espérance » organisant des manifestations ouvertes au public, le tarif de location est de 60€ frais annexes inclus pour le week-end et limité à 3 manifestations par an ; au-delà, le tarif « location habitant de la commune » s'appliquera.
- Des rapports annuels 2022 du SICED et du SPANC.
- De la demande par Mme Catherine Garnier de l'installation d'une main courante sur l'entrée de la salle de réunion ; des devis seront demandés et étudiés lors du prochain conseil municipal.
- De la demande faite aux membres de la commission « cimetière » d'étudier la possibilité de faire un désherbage biannuel dans le cimetière communal.
- De la demande d'un panneau d'affichage supplémentaire à l'extérieur pour compléter les panneaux existants.
- De l'avancée du dossier du projet d'aménagement du parking.
- De la demande de l'association APM de rencontrer les élus concernant le dossier « église ».
- De la demande d'aménagement intérieur de l'ancienne cabine téléphonique en boîte à livres qui a été nettoyée lors de la journée citoyenne.



TRAVAUX D'ACCÈS DIFFICILES



Depuis 10 ans SOMAI est à votre service pour tous vos travaux d'accès difficiles:

- Travaux de zinguerie, cheneaux, descentes EP et abergements
- Dépigeonnage, pose de pics anti-volatiles et nettoyage
- Entretien, mise en peinture ou habillage de bandeaux
- Pose et entretien de fenêtres de toit
- Pose de filets de protections
- Entretien de toitures tuiles (démoussage, réparations ...)



contact@somai.fr



04 72 21 42 79



61 rue Mathieu DUSSURGEY
69190 Saint-Fons



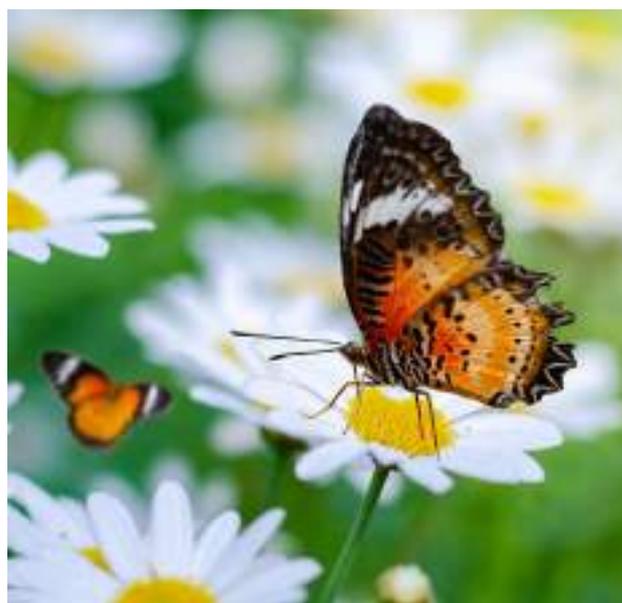
www.somai.fr

Les Chiffres

COMPTES ADMINISTRATIF COMMUNAL 2022

SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	TOTAL RÉALISÉ	RECETTES	TOTAL RÉALISÉ
Combustible	4 498,37 €	Redevance occupation domaine public	750 €
Eau et électricité	5 992,76 €	Redevance assainissement collectif	9 420,17 €
Fournitures (entretien, bureau, voirie...)	2 433,86 €	Taxe raccordement assainissement coll.	6000 €
Tonte, entretien, broyage	9 252,68 €	Concessions de cimetière	0 €
Location : matériel informatique/copieur	3 839,66 €	Impôts et taxes	104 634,51 €
Entretien bât., voirie, matériel	9 313,40 €	Dotations Etat	67 284,59 €
Assurances	2 757,99 €	Locations (logements et salle poly.)	13 552,76 €
Abonnements et documentation	12,70 €	Autres produits divers	1 628,30 €
Fêtes et cérémonie	1 401,00 €	TOTAL GÉNÉRAL	203 270,33 €
Déplacements, missions et réceptions	45,00 €		
Téléphone et frais affranchissement	1 604,21 €		
Frais bancaires	100 €		
Cotisation aux organismes	3 059,24 €		
Participation frais fonct. Écoles	5 956,03 €		
Taxes foncières	646 €		
Charges de personnel (salaires&charges)	38 636,51 €		
Indemnités élus et charges sociales	23 936,62 €		
Contribution contingent incendie	6 315 €		
Participation organismes	265 €		
Sub. aux associations et Org. Publics	2 386,80 €		
Intérêts d'emprunt	2 704,84 €		
Atténuation de charges (reversement)	16 931 €		
Dotations aux amortissements	2 137 €		
Autres charges exceptionnelles	1 018,06 €		
TOTAL GÉNÉRAL	145 243,73 €		



SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES	TOTAL RÉALISÉ	RECETTES	TOTAL RÉALISÉ
Panneaux signalisation	198,46 €	Dotations (FCTVA sur tx d'investissement, taxe aménagement)	5 272,57 €
Capital d'emprunt	12 320,20 €	Dotations aux amortissements	2 137 €
TOTAL GÉNÉRAL	12 518,66 €	Subvention (pylône de téléphonie)	35 083,42 €
		Affectation du résultat N-1	12 558,48 €
		TOTAL GÉNÉRAL	55 051,47 €

✓ RÉSULTAT 2022

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Année 2021 (N – 1) (1)	+ 149 538,88 €	Année 2021 (N – 1) (3)	- 40 058,48 €
Année 2022 (N) (2)	+ 58 026,93 €	Année 2022 (N) (4)	+ 42 532,81 €
Résultat 2022 (1) + (2)	+ 207 565,81 €	Résultat 2022 (3) + (4)	+ 2 474,33 €

Restes à réaliser (dépenses et recettes d'investissement) 2022 : Soit 5 400 – 900 = - 4500€

Solde 2022 reporté sur Budget 2023 (recette de fonctionnement) : 207 565,81 + 2 474,33 + (- 4 500) = 205 540,14€

✓ LE CCAS

Le CCAS se réunit généralement 2 fois par an pour décider d'une part de l'organisation du repas qui a lieu en principe courant mars et d'autre part de l'organisation des « colis de Noël » distribués un samedi matin aux alentours du 15 décembre au profit des Aînés.

Les réunions du CCAS font l'objet de délibérations et de procès-verbaux qui sont publiés sur le site internet de la commune ou consultables en mairie.

Lors de la dernière réunion, le 7 octobre 2023, les membres ayant constaté que peu d'aînés participaient au repas, ils ont décidé que celui-ci serait maintenu en 2024 seulement si la moitié des aînés concernés s'inscrivent à ce repas.

Pour les Aînés âgés de 70 ans (dans l'année) et plus, le repas est offert par le CCAS. L'aîné concerné peut inviter 2 personnes maximum de son choix moyennant le paiement de ces 2 repas.

Rencontres autour d'un café

En 2023, il y a eu 4 rencontres financées par la commune et organisées par Catherine Garnier. Ces après-midi permettent de partager d'agréables moments entre habitants de la commune.

La responsable de la bibliothèque de Saint Martin en Bresse s'est proposée pour venir, pendant ces moments, présenter la bibliothèque et des idées de lecture. Si vous êtes intéressés, faites le savoir auprès de Catherine Garnier.

Pour l'année 2024, 4 rencontres sont programmées les mercredis 17 janvier, 10 avril, 26 juin et 16 octobre.



Moment convivial

✓ COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2022

SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	TOTAL RÉALISÉ	RECETTES	TOTAL RÉALISÉ
Alimentation (colis des aînés)	97,30 €	Manifestations (COVID 19 pas de recettes)	0 €
Fêtes et cérémonies (COVID 19 pas de repas des aînés)	0 €	Dons divers	60 €
Divers (cotisations)	56,14 €	Subvention de la commune	900 €
Total général	153,44 €	Total général	960 €

SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES	TOTAL RÉALISÉ	RECETTES	TOTAL RÉALISÉ
Divers	0 €	Néant	0 €
Total général	0 €	Total général	0 €

RÉSULTAT 2022

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Année 2021 (N – 1) (1)	2 045,51 €	Année 2021 (N – 1) (3)	21,41 €
Année 2022 (N) (2)	806,56 €	Année 2022 (N) (4)	0 €
Résultat 2022 (1) + (2)	2 852,07 €	Résultat 2022 (3) + (4)	21,41 €

EURL AGELEC

CARVALHO Arnaud

1 bis, Rue du Vosge 71310 MERVANS

carvalhoarnaud@gmail.com



Electricité Générale Neuf et rénovation

DEVIS GRATUIT

Alarme,
Motorisation portail, porte de garage, volets roulants,
Aspiration centralisée,
Climatisation,
Chauffage électrique,
Vidéosurveillance,
VMC simple et double flux,
Dépannage...

Pour tous renseignements contactez le **06 27 66 26 04**

Domaine du Bois du Jour

Beaujolais Blanc, Rosé, Rouge & Effervescents

Gilles Carreau
Viculteur Eleveur

1576 Route du Morgon
69640 COGNY

Téléphone : 0474674140 ou 0685106182



E-mail : gcarreau69@sfr.fr
<https://domaineduboisdujour.jimdo.com/>

Vous serez reçu avec grand plaisir, dans notre caveau
typiquement Beaujolais en Pierres Dorées.

Ouvert tous les jours, sur rendez vous de préférence.
Carte bancaire, acceptée.

Sas BARBARIN FLAMAND



Artisans Plâtriers Peintres

Pose de plaque de plâtre
Joint sur plaque de plâtre
Peinture décorative
Peinture façade
Isolation extérieure
Plafond suspendu
Carrelage - Faïence

ZA les quarts 71620 St MArtin en Bresse

barbarin.guillaume71@orange.fr

03 85 92 08 13 / 06 23 38 27 99 / 06 84 84 46 73



Puig Lèveillé

*Cosmétiques- Parapharmacie
Achat et Location de Matériel Médical
Click et Collect - Livraison*



*39 route de Dole - 71380 St Marcel
03 85 96 53 77 - www.pharmacie-saint-marcel.fr*

Réalisations 2023



✓ RECENSEMENT DE LA POPULATION

Prévu du 19 janvier au 18 février 2023, le recensement s'est terminé en réalité le 9 février. Débuté par le relevé des adresses de chaque maison, il s'est poursuivi par la distribution des consignes et des démarches de recensement dans chaque boîte aux lettres.

Invité par l'INSEE à effectuer le recensement par Internet, vous avez été environ 76% à utiliser cette méthode. La rencontre avec les habitants pour recueillir les éléments sur papier a été agréable et efficace si bien que tout était terminé une semaine avant la date butoir. Je vous remercie très sincèrement de votre accueil et du sérieux avec lequel vous avez procédé à cette démarche. Nicole Pacot, l'agent recenseur.

✓ RÉFECTION DES ROUTES

Trois parties de voies ont été rénovées cette année :

- « Rue du Moulin » où le revêtement a reçu une « émulsion monocouche gravillonnée » sur la section de « l'Impasse des Genettes » au moulin ;
- « Impasse des Genettes » avec la réfection du revêtement en « grave émulsion » ;
- « Route de Bey » où il y a eu reprise du revêtement en « grave émulsion », consolidation des accotements et réfection des fossés.

La réfection des routes étant une compétence de l'intercommunalité, la Communauté de Communes « Saône Doubs Bresse » a investi 345 000€ pour 9 km de voies sur 9 communes.

La réfection des fossés « Route de Bey » reste à la charge de la commune pour 2139€ TTC.

Les travaux de la Communauté de Communes ont été réalisés par Eurovia Bourgogne et la réfection des fossés par l'entreprise Cordier.

✓ PANNEAU COMMÉMORATIF DU 4 AVRIL 1944

Une plaque commémorative a été posée Place du 4 avril. Initiée par Pascale Rousseau Vasseur qui a écrit le texte et recherché l'illustration, réalisée par l'entreprise COMAIR et installée bénévolement par Régis Burdin qui a offert le support, cette plaque a coûté 90€ TTC ; La commune remercie très sincèrement les deux élus qui ont œuvré pour cette réalisation.



La plaque en cours d'installation

✓ PLATEFORME DE RETOURNEMENT «IMPASSE DU CHAMP DE LA CROIX»

Demandée par le SICED pour faciliter le retournement des camions poubelles afin d'éviter les marches arrières sur toute la longueur de l'Impasse, ce chantier a coûté 1884€ TTC.

✓ MATÉRIEL DE SONORISATION

La commune a fait l'acquisition d'une sonorisation portable et de son pied pour un montant de 943,60€ TTC.

✓ BOÎTE À LIVRES

Une étagère bibliothèque a été commandée pour 60€.

✓ MAISON COMMUNALE

L'entreprise STN Plomberie a renouvelé une partie des cheneaux à l'arrière de la maison pour un montant de 540€ TTC.

✓ TOITURE DE L'ÉGLISE

Le bureau d'études structures KODIA, en collaboration avec l'entreprise SOMAI a réalisé un audit structurel de la charpente et des tuiles, du clocher, de la façade (fissures) pour un montant de 8785€.



Les cordistes à l'ouvrage

✓ NETTOYAGE DE L'ÉGLISE

Cette année encore nous adressons un grand merci à Blandine, Catherine, Christian, Jocelyne, Laïce et Nicole pour leur efficace énergie à la chasse aux araignées et autres intrus. Ces bénévoles s'activent pour dépoussiérer murs et voûte puis encaustiquent les bancs, les chaises et le mobilier. En fin de matinée, ça sent bon le propre !



L'équipe de nettoyeurs

✓ JOURNÉE CITOYENNE

Les conseillers, les membres du CCAS et les habitants se sont retrouvés samedi 13 mai à 9 h pour l'entretien des caniveaux, le nettoyage du bourg et la mise en place de l'enrobé à froid sur les voies communales.

Toutes les personnes présentes n'ont pas hésité à retrousser leurs manches pour le bien-être de tous.



Dur labeur !

✓ ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'entretien des lampadaires a été effectué par l'entreprise Bouygues Energie et commandité par le SYDESL. Onze têtes de lampadaires ont été changées « Rue Pierre Adrien Piguet » et une « Allée du Château » pour convertir des lampes de 150 W (Watt) en LED de 30 W soit une économie de 1440 W/h.

Les travaux sont pris en charge à 35 % par le SYDESL, 30 % par le fonds vert (organisme d'Etat pour la transition écologique) et le reste en charge de la commune soit 2721,81€ HT.

Remarque : les LED ne peuvent être installés que lorsque les lampes ont plus de 25 ans.

Projets 2024

- ✓ Installation d'une main courante à l'entrée de la salle de réunion
- ✓ Réfection de la toiture du garage situé près de la cour de l'ancienne école
- ✓ Étude de faisabilité de l'aménagement du parking de la salle polyvalente
- ✓ Réflexion sur les travaux urgents à réaliser à l'église

PAYSAGES 2000

2 agences à votre service

Nous mettons à votre service nos compétences et conseils,
pour vous accompagner lors de vos projets.



Création

Aménagements

Revêtements

Entretien

Service à la personne



03 85 75 22 53



PAYSAGES 2000

SARL Home des Jardins
398 rue des petits bois
71500 Bantanges



PAYSAGES 2000

Zone d'Activité - RN6
rue du 19 mars 1962
71240 - Varennes le Grand

www.paysages2000.com

L'EAU EST
À L'ORIGINE
DE **TOUT**
ON NE S'Y
CONSACRERA
JAMAIS
À MOITIÉ.

**DIRECTION BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

9 rue Pierre de Coubertin
71106 CHALON-SUR-SAONE

Service clientèle :

☎ 03 60 56 40 45

Espace Client

- En ligne sur www.saurclient.fr
- Ou sur l'application Saur & Moi

www.saur.com

Pure Player de l'eau
en France et à l'international,
Saur alimente 20 millions de
personnes dans près de 20 pays.
Préserver la ressource,
inventer de nouveaux
modèles et développer
des technologies innovantes sont
autant de solutions mises en
œuvre par Saur pour, ensemble,
redonner à l'eau la valeur
qu'elle mérite.

L'eau: Notre mission. C'est tout.



saur

France

#missionwater

L'univ'Hair de Clem

Clémence



MÉLÉ

Coiffure mixte

20 rue de la République
71620 Saint Martin en Bresse

03. 85. 47. 72. 15

La Communauté de Communes



Consultez-le site internet de la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse :

www.saonedoubsbresse.fr

SAONE DOUBS BRESSE

24 rue de Beaune

71350 VERDUN S/DOUBS

Tél : 03.85.91.66.16 – Fax : 03.85.91.66.62

cceaonedoubsbresse@orange.fr

Du mardi au vendredi

8 h 45 – 12 h 30 • 13 h 30 – 17 h 00

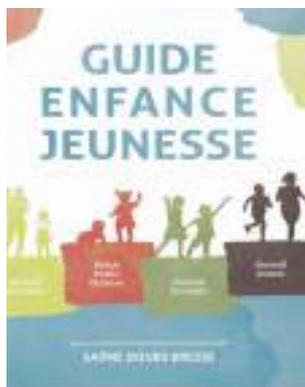
Présidente : Brigitte Béal, Maire d'Allériot

Communes et Communauté de Communes sont complémentaires. La répartition des compétences permet essentiellement de mutualiser des actions et services à une échelle plus large. Voici les missions portées par la Communauté.

ACTION SOCIALE :

La Communauté de Communes gère les trois structures d'accueil du jeune enfant (crèches d'Allériot, Clux-Villeneuve et Verdun sur le Doubs), le relais petite enfance (RPE) et les accueils de loisirs 4-11 ans et 11-17 ans.

Afin d'accompagner les familles du territoire, elle a mis en place le « Guide Enfance Jeunesse » qui trace le parcours des enfants depuis le plus jeune âge jusqu'à l'adolescence.



Ce guide est disponible à la mairie, à l'Espace France Service de Saint Martin en Bresse et Verdun sur le Doubs ou au Relais Petite Enfance de Saint Martin en Bresse ou Verdun sur le Doubs.

Il est aussi téléchargeable sur le site internet de la Communauté de Communes:

<http://www.saonedoubsbresse.fr/enfance-jeunesse/guide-enfance-jeunesse/>

LE PORTAGE DE REPAS

Ce service propose au bénéficiaire une carte variée et équilibrée à partir de laquelle il compose son menu. Chaque livraison est l'occasion de prendre des nouvelles de sa santé, partager un moment avec lui et apporter des conseils sur son alimentation. Contact : Jean Paul Collonge 03.85.91.66.16

VOIRIE :

Aménagement et entretien de la voirie communautaire.

SPORT ET CULTURE :

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs. Piscine à Verdun sur le Doubs, gymnase à Saint Martin en Bresse, espaces multi-jeux et mini stades à Allériot, Ciel, Damerey, Navilly et Verjux.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PROMOTION DU TOURISME :

Création, aménagement, entretien de la zone d'activités de Charbonneau à Ciel, principal financeur de l'office de tourisme Saône Doubs Bresse à Verdun sur le Doubs.

DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES :

Soutien financier ou logistique de l'école de musique La Note Bleue, le festival Reggae Verjux Saône System et de certaines actions de clubs sportifs.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

- Réseaux et services locaux de communication électronique : cofinancement du projet d'installation de la fibre optique avec le département,
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).



ESPACE FRANCE SERVICES

L'espace France services évolue. Les conseillers France Services sont là pour vous accompagner dans vos démarches administratives selon vos besoins et votre cas.

Deux structures existent l'une à Saint Martin en Bresse et l'autre à Verdun sur le Doubs.

Voici leurs coordonnées.

où	QUI	QUAND
VERDUN SUR LE DOUBS 16 rue de la République 03 85 91 66 16 efs.ccsdb@france-services.gouv.fr	Mme Sophie COLLANGE	Lundi au vendredi : 8h45 > 12h15 13h30 > 17h00
SAINT MARTIN EN BRESSE 30 rue du Bourg 03 73 52 00 20 saint-martin-en-bresse@france-services.gouv.fr	Mme Justine BAZIN M. Laurent FAIVRE	Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h30 > 12h30 Lundi - Mercredi - Jeudi : 13h30 > 17h30

France services

Une aide pour vos démarches administratives



En fonction de vos disponibilités horaires et de déplacement, le lieu de rendez-vous peut varier car des permanences s'effectuent dans certaines communes telles que Damerey ou Bey.

C'est au moment de la prise de rendez-vous par téléphone que le lieu sera choisi.

Des permanences particulières se tiennent à l'Espace France Services de Saint Martin en Bresse :

* **Conciliateur de justice**, les 1er jeudis après-midi de chaque mois à Saint Martin en Bresse et les 1er vendredis matin de chaque mois à Verdun sur le Doubs sur rendez-vous auprès des conseillers des structures France Services

* **C.I.D.F.F. (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles)** les 1er et 3ème mercredi après-midi de chaque mois à Verdun sur le Doubs sur rendez-vous pris auprès des conseillers des structures France Service

* **Maison départementale des solidarités**, rendez-vous avec assistance sociale au : 03.85.87.65.10

Pour faciliter vos démarches et préparer votre rendez-vous, voici la liste indicative des documents à apporter selon la démarche administrative que vous voulez entreprendre :

	N° allocataire / Code confidentiel / Pièce d'identité valide / Carte vitale / 3 derniers bulletins de salaires / RIB		N° fiscal / Code confidentiel / Carte bancaire et téléphone associé
	N° de sécu / Code confidentiel / 3 derniers bulletins de salaires / RIB	FSL	Livret de famille / Pièce d'identité valide / Justificatifs de ressources des 3 derniers mois (tout le foyer) / Dernier avis d'imposition / Justificatifs d'impayés
	Adresse mail & mot de passe / Devis des travaux / 2 derniers avis d'imposition / Attestation de propriété / Justificatif de domicile / RIB / Facture	MDPH	Certificat médical de moins de 3 mois / Justificatif d'identité de la personne concernée et du représentant légal / Justificatif de domicile / Attestation de jugement
	Code Ameli ou Impôts / Adresse mail et mot de passe / Pièce d'identité valide / Livret de famille / 2 derniers avis d'imposition / RIB	PASSEPORT CNI	Carte d'identité / Passeport / Timbre fiscal / Photo d'identité agréée / Nom-Prénom-Date et lieu de naissance des 2 parents
	N° de sécu / Code confidentiel / Dernier avis d'imposition et taxe foncière / Adresse mail et mot de passe / Pièce d'identité	CARTE GRISE	La carte grise barrée, datée et signée par le vendeur / Déclaration de cession papier / La demande de certificat d'immatriculation / Contrôle technique de moins de 6 mois / Le code de cession / Carte d'identité + celle du co-titulaire
	N° d'adhérent / Code confidentiel / Pièce d'identité valide / Carte vitale / 3 derniers bulletins de salaires / RIB / Attestation employeur / CV (sur clé USB si possible)	PERMIS DE CONDUIRE	Pièce d'identité / Justificatif de domicile / 1 photo d'identité / Certificat d'examen au permis de conduire / 1 certificat médical pour renouvellement de permis

LE GUICHET NUMÉRIQUE D'AUTORISATIONS D'URBANISMES (GNAU)

Depuis du 1er janvier 2022, vous pouvez déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne. Pour cela, la procédure est :

1. Le service mutualisé de la Communauté de Communes vous renseigne sur la réglementation liée à votre projet
urbanisme@saonedoubsbresse.fr / tél : 03.85.99.80.23
24 rue de Beaune Verdun sur le Doubs / du lundi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-17h
2. Dépôt du dossier sur le guichet numérique en se connectant à : <https://gnau49.operis.fr/saonedoubsbresse/gnau>
3. La mairie et le service instructeur rédige l'arrêté à votre disposition en mairie.

Il est à noter que pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, il sera possible de prendre rendez-vous à l'Espace France Service de Saint Martin en Bresse ou Verdun sur le Doubs pour un accompagnement.



COM'AIR
Agence de Communication
www.comair.fr

Chaque jour
essayons de
décrocher
la lune !

33 Grande Rue Saint-Cosme • 71100 CHALON-SAÛNE
Tél. 03 85 47 01 45



BOULANGERIE - PATISSERIE
Mathieu
St Martin en Bresse

le respect de la tradition...

HORAIRES D'OUVERTURE
Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi
5h.30 - 13h / 16h - 19h.
Samedi 5h.30 - 13h
Dimanche et jours fériés 5h.30 - 12h

03 85 93 82 98
9 rue de la République 71620 Saint-Martin-en-Bresse



FRAGASSI
MENUISERIES
PVC - BOIS - ALU
VENTE • INSTALLATION • NEUF • RENOVATION

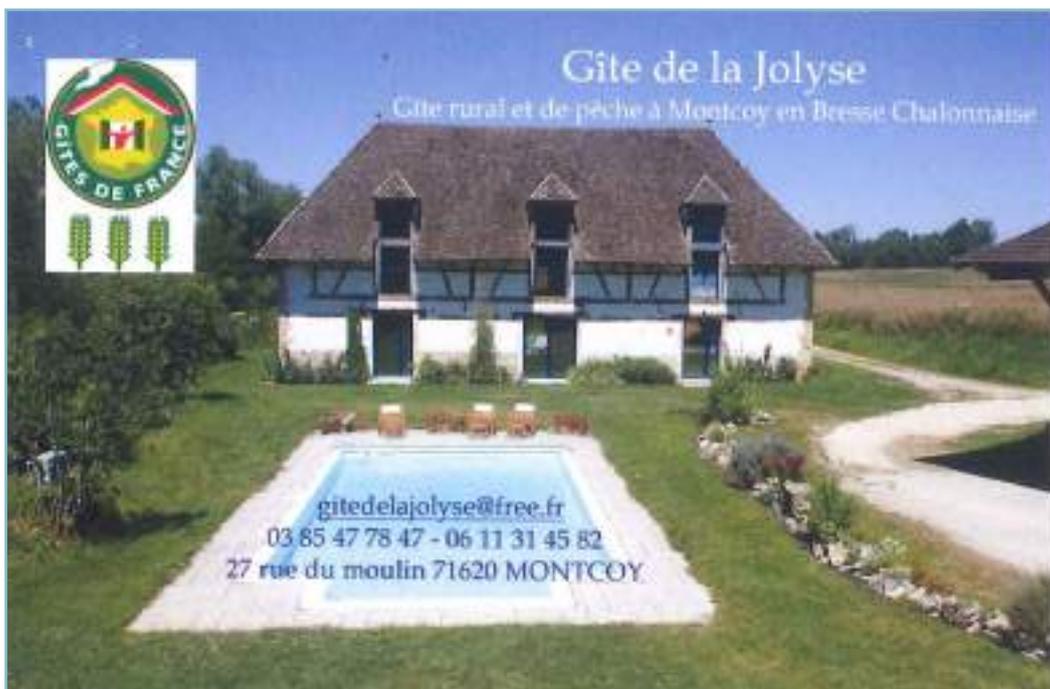
Nouvel espace extérieur à découvrir
Produits Made In France

ISOLER **SECURISER** **EMBELLIR** **VALORISER**

Spécialisé dans la rénovation de l'habitat : fenêtres – portes - volets – portails – vérandas - portes de garage – stores - pergolas – carports - aménagements intérieurs-extérieurs ...

ZA les Quarts Rte de Mervans 71620 ST MARTIN EN BRESSE
03.85.47.07.12- contact@fragassimenuiserie.fr
www.menuiserie-fragassi.fr
Suivez-nous sur facebook





Ent. LEFEBVRE Michael

*Plomberie - Chauffage - Ramonage - Zinguerie
Dépannage - Entretien gaz fioul*

06 45 12 87 44 / 03 85 44 44 41

mik.lefebvre71@gmail.com

2 route de Mervans 71620 Saint-Martin-en-Bresse



TISSERAND carrelage

—
Pose de Carrelage

Faïence

Pierre

—
Mosaïque

71620 Saint Martin en Bresse

0621128560

Tisserand.carrelage@sfr.fr

La Vie pratique

LA MAIRIE
1 rue Pierre Adrien Piguet
71620 Montcoy
Tél : 03.85.47.76.78
mairie.montcoy@orange.fr
www.montcoy.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie :

- Les lundis de 14h00 à 16h30
- Les 1^{er} et 3^e vendredis de chaque mois de 14h00 à 16h00
- Les 2^e et 4^e samedis de chaque mois de 9h00 à 11h00

INFORMATIONS COMMUNALES PAR MAIL

La commune a choisi de mettre en place un système de communication aux habitants par mail pour faciliter l'information.

Cependant, cela nécessite que les personnes intéressées aient fourni leur adresse mail mais surtout le consentement à l'utilisation de l'adresse mail pour ce service.

La mairie avait distribué fin 2022 une feuille à compléter pour recueillir les signatures indispensables dans le cadre de la loi informatique et libertés.

Si vous êtes intéressés, adressez-vous en mairie !

SITE INTERNET DE LA COMMUNE : MONTCOY.FR

De nombreuses actualités sont publiées régulièrement sur le site internet de la commune ainsi que la liste des délibérations et les procès-verbaux des réunions du conseil municipal. Consultez le pour être bien informé !



RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS

Le recensement est obligatoire. Tous les jeunes Français doivent effectuer la journée défense et citoyenneté (JDC). Le recensement est la première étape de la démarche.

ENTRE 16 ANS ET 16 ANS ET 3 MOIS	Recensement à la mairie du domicile muni d'une pièce d'identité et du livret de famille
A 16 ANS ET DEMI	Créer votre compte sur www.majdc.fr dès réception d'un mail du service national
A 17 ANS	Vous êtes convoqué (e) à la journée défense et citoyenneté.

L'attestation de recensement est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code de conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...).

Pour les jeunes de 18 à 25 ans, c'est le certificat individuel de participation à la JDC ou l'attestation individuelle d'exemption médicale qui est obligatoire.



LA SALLE POLYVALENTE

La salle polyvalente peut accueillir une centaine de personnes.

Elle peut être louée à toute personne majeure sous sa responsabilité ou par des associations. Sa réservation se fait en mairie.

Les tarifs de location, pour le week-end sont de 150€ pour un habitant de la commune et 250€ pour une personne extérieure. Les frais annexes liés à la location sont de 60€. Pour une location en semaine, les tarifs sont respectivement de 30 et 70€ avec 20€ de frais annexes.

✓ LES ÉCOLES

L'école maternelle et primaire de rattachement est l'école de Bey. Ses coordonnées sont :

Ecole primaire « A-Bey-C », 2 rue des Vignes 71620 Bey | Tél : 03.85.47.56.70 | mail : 0711045a@ac-dijon.fr

L'école de Bey dispose d'une cantine et d'une garderie périscolaire gérées par la commune de Bey.

La garderie reçoit les enfants de 7 h 30 à 8 h 35 et de 16 h 30 à 18 h 30.

Pour l'année scolaire 2023-2024, 10 enfants de Montcoy sont scolarisés à Bey dont 5 en maternelle et 5 en primaire ; 1 enfant est scolarisé en maternelle à Saint Martin en Bresse.

Le collège d'affectation est le collège Olivier de la Marche à Saint Martin en Bresse.

Le transport des collégiens est géré et pris en charge par la région Bourgogne-Franche Comté.

Les arrêts de bus officiels sur la commune pour les collégiens sont : * vers la mairie, * sur la RD 35 « au 5 chemins », * « Rue du Moulin » à l'embranchement de « l'Impasse de la Ferme ».

✓ L'ÉGLISE

Notre commune dépend de la paroisse de Saint Marcel. Des permanences au secrétariat de la cure 29 grande rue ont lieu le mercredi matin de 9h à 12h et le vendredi après-midi de 14h à 18h.

Le téléphone de la cure est : 03.85.96.53.80
Son adresse mail : par.saintmarcel@wanadoo.fr
Son site internet : paroissesaintmarcel-71.fr

Deux messes annuelles ont lieu dans notre église, l'une le 15 août à 10h30 et l'autre la veille de Toussaint à 18h30.

✓ CIMETIÈRE

L'achat d'une concession s'effectue en mairie. Les concessions ont une durée de 30 ans appelées « concessions trentenaires » renouvelables. Le prix d'achat d'une concession est de 120€ pour une surface de 2 m². Pour un emplacement « cavurne » (maximum 4 urnes), le prix est de 60€ pour 30 ans.

Une autorisation est à demander en mairie avant d'effectuer tous travaux.

Brigitte Mélé, employée communale et Régis Burdin ont procédé au désherbage manuel du cimetière à plusieurs reprises. Merci à Régis Burdin et Christian Garnier qui assurent l'évacuation des déchets du cimetière.

✓ BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-MARTIN-EN-BRESSE

Située au-dessus de la mairie de Saint Martin en Bresse, avec accès pour personnes à mobilité réduite, elle est ouverte aux habitants de la commune.

L'inscription est annuelle. La cotisation annuelle est de 8€ par famille. Les livres sont consultables sur place ou à emprunter. Il est possible d'emprunter 4 livres par personne pour une durée de 3 semaines.

Pour des demandes spécifiques, il est possible de s'adresser aux bénévoles, très accueillantes, qui se renseigneront auprès de la bibliothèque départementale de Prêt de Mâcon qui assure une navette environ 1 fois par mois.

Lors d'une rencontre avec Mme Marie Madeleine Gendre, responsable de la bibliothèque, j'ai pu découvrir plus en profondeur la constitution de la bibliothèque.

Composée d'une partie « enfants » et d'une partie « adultes » elle dispose de 6000 livres de moins de 10 ans. 700 livres viennent de la Bibliothèque départementale de Prêt de Mâcon.

Pour renouveler l'offre, des livres sont achetés quatre fois par an auprès de librairies de la région et lors du Salon du Livre d'Autun pour un montant de 3000€ par la responsable et des bénévoles.

Tous les 2 ans, la bibliothèque organise une brocante afin de retirer les livres âgés de plus de 10 ans.

Les livres à la disposition des adultes sont des romans du terroir, de suspense, historiques ou fantastiques. De nombreux documentaires et revues complètent cette offre.

La liste des romans et documentaires adultes est consultable sur le site internet de la commune de Saint Martin en Bresse, dans l'onglet « vie locale » à la rubrique « bibliothèque ».

Si vous êtes intéressés par la lecture et que vous ne pouvez pas vous déplacer, la responsable Mme Gendre est prête à vous les apporter chez vous.

Passionnée par sa fonction, elle saura échanger avec vous et vous faire découvrir la richesse de la bibliothèque et l'évasion que procure la lecture.

Faites-vous connaître en mairie ou téléphoner directement à la bibliothèque !

HORAIRES D'OUVERTURE

Tél. 03 85 47 79 43

bibliotheque-st-martin-en-bresse@wanadoo.fr

- Mercredi : 9 h – 11 h 30
- Jeudi : 16 h 30 – 18 h 30
- Samedi : 10 h – 11 h 45
- 1^{er} lundi de chaque mois

(sauf vacances scolaires) : 16 h 30 – 18 h 00



GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Les déchets ménagers doivent être triés. Ils se regroupent en plusieurs catégories :

Les ordures ménagères résiduelles, le tri sélectif, le verre et les papiers et les déchets compostables.

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Ce sont tous les déchets qui ne peuvent pas être recyclés (couches bébé et autres produits d'hygiène, verre cassé, brosses à dents, déchets alimentaires non compostables tels que viande, poisson).

Ces ordures ménagères doivent être déposées dans des sacs parfaitement fermés dans nos poubelles grises, au bord de la voie publique, poignée côté voie publique (sans gêne ni risque pour les usagers de la route) la veille au soir du ramassage.

LE TRI SÉLECTIF

Les emballages en métal, cartonnettes, briques alimentaires, aluminium et tous les emballages plastique sont triés et mis dans le bac jaune. Ces emballages sont à déposer en vrac vidés, non lavés, non emboîtés les uns dans les autres.

Le bac jaune doit être déposé, au bord de la voie publique, poignée côté voie publique, sans gêne ni risque pour les usagers de la route, la veille au soir du ramassage.

Le ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif a lieu le lundi matin.

Nouveauté :

A partir du 01 janvier 2024, les collectes ont lieu aussi les jours fériés (lundi de Pâques, lundi de Pentecôte, lundi 11 novembre).

Le ramassage des ordures ménagères résiduelles s'effectue en porte à porte, tous les 15 jours, les semaines impaires. Le ramassage du tri sélectif s'effectue en porte à porte, tous les 15 jours, les semaines paires.

LES DÉCHETS COMPOSTABLES

A partir du 1er janvier 2024, le tri des biodéchets à la source, c'est-à-dire chez soi, est obligatoire pour les particuliers et les professionnels en pratiquant le compostage.

Les biodéchets comportent les déchets alimentaires (restes de repas et de préparation de repas, produits alimentaires périmés...) et les déchets verts (tontes de pelouses, feuilles mortes, tailles d'arbustes).

Le composteur peut être fabriqué par vous-même ou acheté auprès du SICED Bresse Nord.

POINT DE TRI

Le point de tri ou point d'apport volontaire appelé couramment point propre, situé « Rue Pierre Adrien Pignet », continue de recevoir le verre dans le conteneur vert et les papiers, journaux, magazines dans le conteneur bleu.

La commune s'efforce de l'entretenir en bon état de propreté, ce qui n'est pas évident.

Les conteneurs disposent d'ouverture aussi bien à l'avant qu'à l'arrière et peuvent apparaître débordants à l'avant alors qu'il reste encore de la place à l'arrière.

Les gros cartons doivent être emportés à la déchetterie de Saint Martin en Bresse.

DÉCHETTERIE DE SAINT-MARTIN-EN-BRESSE

La déchetterie recueille, en bennes, les végétaux verts non compostés à la maison (qu'il ne faut pas brûler chez soi ou laisser sur le bas-côté de la route ou dans les fossés), les gravats, la ferraille, les plastiques tels que les bâches, les godets et pots à fleurs, seaux, tuyaux d'arrosage... et le bois.

Remarque : la benne « plastiques durs » se transforme en « benne plastique en mélange ». tous les objets en plastique pourront être mis dans cette benne et être valorisés.

Le site est équipé de conteneurs pour les vêtements, chaussures et sacs à main.

Il est aussi équipé pour collecter les huiles de vidange et de ménage, les batteries, les déchets électriques et électroniques, les radiographies, les lampes et néons, les cartouches d'encre, les pneus.

HORAIRES D'OUVERTURE

Tél. 03 85 42 01 10

ÉTÉ de mars à octobre

- Lundi et samedi : de 8h à 12h & 14h à 18h
- Mercredi et vendredi : de 8h à 12h

HIVER de novembre à février

- Lundi et samedi : de 9h à 12h & 14h à 17h
- Mercredi et vendredi : 9 h à 12 h

En période de canicule, les horaires d'ouverture peuvent changer.



A partir du 1er Janvier

2023

CITEO



TOUS vos

EMBALLAGES SE

TRIENT!



Dans votre sac jaune



Flacons et bouteilles en plastique



Emballages en carton et briques alimentaires



Emballages en métal

NOUVEAU

Tous les emballages en plastique



Ne pas emboîter les emballages entre eux



Pas besoin de les laver



Emballages vides seulement



BIEN VIVRE ENSEMBLE À MONTCOY

POUR VIVRE ENSEMBLE SEREINEMENT, RESPECTER CERTAINS PRINCIPES AU QUOTIDIEN, C'EST PAS TRÈS COMPLIQUÉ ET ÇA PEUT TOUT ARRANGER.

✓ LE BRUIT

Nous rappelons les horaires, prévus par la loi, d'utilisation des engins à moteur (tondeuses...) susceptibles de gêner les voisins :

Lundi – vendredi : 8h – 12h & 14h – 19h

Samedi : 9h – 12h & 15h – 19h

Dimanche & jours fériés : 10h – 12h.

Il y a tapage nocturne de 22 h à 6 h.

Les bruits excessifs sont passibles d'amendes.

Les aboiements peuvent constituer rapidement des bruits gênants et être source de conflits entraînant des actions de justice.

✓ ENTRETIEN DES HAIES

Les haies végétales entre voisins sont soumises à la réglementation. Elles doivent être entretenues par leurs propriétaires. À moins de 2 m de la limite de propriété, la haie ne doit pas dépasser 2 mètres de hauteur.

✓ BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Le brûlage des déchets verts est strictement interdit à l'air libre. Les déchets verts doivent être compostés ou déposés en déchetterie.

Cette interdiction est posée par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) qui fixe le principe général d'interdiction du brûlage des ordures ménagères et des déchets verts ménagers en tous temps et en tous lieux.

Le non-respect du Règlement Sanitaire Départemental par brûlage à l'air libre est une contravention de 3e classe (amende de 450€).

✓ ASSAINISSEMENT

Pour tous les foyers raccordés à l'assainissement collectif, il est interdit de jeter des sacs ou objets en plastique, des couches, protections hygiéniques, lingettes, cotons-tiges et tout objet non dégradables dans les toilettes.

N.B : les protections et les lingettes ne sont pas biodégradables.



Dans ces moments difficiles

*Les Pompes Funèbres
Paccaud*

Sont à votre écoute

ACCÈS À TOUS FUNÉRARIUMS

CHALON SUR SAÔNE - SAINT MARCEL
ST MARTIN EN BRESSE
VERDUN SUR LE DBS
MERVANS

03 85 47 72 51

**OBSÈQUES • FUNÉRARIUMS
MARBRERIE • CONTRATS**



La Vie communale

Les Entreprises

GÎTE DE LA JOLYSE

Domaine de la Jolyse SASU
Présidente : Pascale Rousseau-
Vasseur
27 rue du Moulin
71620 Montcoy
Tél : 03.85.47.78.47 / 06.11.31.45.82
gitedelajolyse@free.fr

SAS STACS

Société de Travaux Acrobatiques
Concerts et Spectacles
7 rue du bourg
71620 Montcoy
Tél : 06.03.62.03.64
stacs.acro@gmail.com

SARL BARBARIN-FLAMAND

Guillaume Barbarin et Aurélien
Flamand
Plâtrerie-Peinture
3 rue du Paroy
ZA des Quarts
71620 Saint Martin en Bresse
Tél : 03.85.92.08.13
06.23.38.27.99
06.84.84.46.73
barbarin.guillaume71@orange.fr

Les Associations

ASSOCIATION DU PATRIMOINE DE MONTCOY (A. P. M.)

But : restaurer et entretenir le
patrimoine de la commune
Présidente : Annie Antony Morel
12 rue de la Tuilerie
71620 Montcoy
tél : 03.85.47.50.20

COMITÉ DES FÊTES DE MONTCOY

But : animer la commune
Présidente : Séverine Pitois
5 impasse du Champs de la Croix
71620 Montcoy
tél : 03.85.47.79.06

L'ESPÉRANCE Sté de chasse

But : réguler les animaux nuisibles,
protéger les cultures contre les dégâts
de gibier, réprimer le braconnage et
favoriser la biodiversité dans des
champs, prés et petits bosquets.
Président : Jonathan Mélé
8 rue du Paroy à Montcoy
Tél : 06.42.87.28.24

Vie des Associations

ASSOCIATION DU PATRIMOINE

L'Assemblée générale s'est tenue le 06 juillet à la salle de l'ancienne école en présence des membres de l'association et de M. Régis Burdin représentant la municipalité.

La présidente, Mme Annie Antony Morel a présenté les cinq activités réalisées au cours de l'année. Dix réunions ont été nécessaires pour préparer ces manifestations.

La trésorière, Mme Nicole Pacot, a présenté les comptes puis énoncé le bénéfice de chaque manifestation soit : vente de brioches 2022 : 308€, repas du patrimoine 2022 : 629€, apéritif de Noël : 463€, chasse aux œufs 2023 : 492€, randonnée : 596€.

Les cotisations des membres sont de 200€, la subvention de la commune 200€ et les dons de 195€.

Au 6 juillet 2023, date de clôture des comptes annuels, l'association a 7187,96€.

La souscription à la Fondation du Patrimoine est de 18 053€.

Les activités de l'année sont reconduites pour la saison prochaine.

COMITÉ DES FÊTES

Une année vient de s'écouler avec un programme respecté. Nous sommes heureux de constater que cette année a affiché une bonne participation ce qui vaut les meilleurs encouragements.

Le Comité des Fêtes est heureux de poursuivre son activité pour l'année 2024. Nous continuons sur la même lancée avec quatre manifestations : la percée du vin jaune le 4 février, le repas choucroute le 10 février, le repas dansant le 25 mai et le repas cochon le 6 octobre.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres du Comité des Fêtes sans qui rien ne serait possible.

N'oublions pas que le Comité des Fêtes est avant tout une association constituée de bénévoles qui s'investissent tout au long de l'année.

La Présidente Séverine Pitois

Sites internet utiles

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « SAÔNE DOUBS BRESSE »

www.saonedoubsbresse.fr

COLLECTE DÉCHETS MÉNAGERS

www.siced-bresse-nord.fr

OFFICE DE TOURISME VERDUN SUR LE DOUBS

www.tourisme-verdun-en-bourgogne.com

VIVRE À MONTCOY FACEBOOK

Ce site diffuse des informations locales, utiles, culturelles et ludiques. N'hésitez pas à le consulter, le partager.



**Pompes Funèbres
Marbrerie**

Brigitte Rolland

Saint-Marcel
Siège Social: 77 Grande rue
03.85.41.26.66
pfmbr@orange.fr

Agences:

Ouroux-sur-Saône Prochainement Ouverture d'une chambre Funéraire et d'une Agence ZA du Prinet 03.85.41.03.94 pfmbrouroux@orange.fr	Ciel Chambre Funéraire et Agence Za Charbonneau 03.85.41.32.16 pfmbrciel@orange.fr
Chalon-sur-Saône 4 rue de Belfort 03.85.46.69.64 pfmbrchalon@orange.fr	Saint-Germain-du-Bois 90 route de Sens 03.85.72.07.10 pfmbrstg@orange.fr

Manifestations

✓ APÉRITIF DE NOËL

C'est autour d'un vin chaud et d'une assiette d'amuses-bouches dans la salle de l'ancienne école qu'a eu lieu le « premier apéritif de Noël » le 11 décembre 2022, organisé par l'association du patrimoine pour apporter de la convivialité en ce début décembre bien gris.

Les bénévoles de l'association ont regroupé leurs qualités de cordons bleus et d'artistes pour confectionner sablés, pâtes de fruits, pains d'épices, roses des sables dans de jolis contenants qui ont remporté les faveurs du public.



Au chaud pour discuter



Les pâtisseries maison

✓ COLIS DES AÎNÉS

Le samedi 17 décembre 2022, 24 colis dont 3 en EHPAD ont été distribués par des membres du CCAS et du Conseil municipal aux aînés de 70 ans et plus. Nous les remercions pour leur chaleureux accueil.



Geneviève et Daniel heureux aînés

✓ VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ

Après 2 ans d'interruption, les vœux ont été présentés par le Maire le 23 janvier 2023 à 19 h à une assemblée fournie puisque plus de 80 personnes sont venues à la salle polyvalente et en présence de Mme Elisabeth Roblot représentant le Conseil Départemental, les présidents (es) des associations, les élus et les nouveaux habitants, 7 familles nouvelles depuis 2020.

Le Maire, au nom de la municipalité, a adressé ses vœux à tous les habitants puis a remercié les personnes présentes, les annonceurs pour leur participation au bulletin municipal et tous les bénévoles œuvrant pour le bien-être de notre village.

Des remerciements ont été adressés par le Maire à Mme Christelle Charton, Mme Brigitte Mélé, employées communales et à Mme Nicole Pacot pour son implication bénévole dans l'élaboration du bulletin municipal.

M. le Maire a aussi souhaité la bienvenue aux bébés nés en 2022 et adressé ses félicitations aux jeunes parents.



Bienvenue aux bébés de 2022

✓ PERCÉE DU VIN JAUNE

Organisée par le Comité des Fêtes, cette sortie à Voiteur (39) le 5 février comprenait le voyage aller-retour en bus, l'entrée, un verre sérigraphié ainsi que le carnet de 10 tickets de dégustation pour la somme de 35€.



Dégustation savourée

✓ REPAS CHOUCROUTE

Le 11 mars en soirée, le traditionnel repas choucroute du Comité des Fêtes préparé par « Le Petit Rubey » de Ciel a été apprécié de tous ; l'ambiance a mené les personnes présentes jusqu'au bout de la nuit.



Inscription tombola

✓ REPAS DES AÎNÉS

Le 19 mars, le CCAS a offert aux aînés d'au moins 70 ans dans l'année, l'excellent repas préparé par « La petite Marquise » traiteur à Verdun sur le Doubs. A cette occasion, les conseillers et les membres peuvent se joindre à l'assemblée en payant leur repas.



Le discours avant l'apéritif

✓ COMMÉMORATION DU 4 AVRIL 1944

Samedi 1er avril 2023, s'est déroulée la 79ème cérémonie de commémoration de la tragédie du 4 avril 1944 en présence de M. Olivier Tainturier Sous-Préfet de Chalon sur Saône, Mme Cécile Untermaier Députée de Saône et Loire, Mme Marie Mercier Sénatrice de Saône et Loire, Mmes et M. les Conseillers Régionaux, Mme Elisabeth Roblot Vice-Présidente du Conseil Départemental représentant M. André Accary Président du Conseil Départemental, Mmes et M. les Conseillers Départementaux, Mme Brigitte Béal Présidente de la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse et Maire d'Allériot, Mmes et M. les Maires et élus locaux et intercommunaux, M. le Lieutenant Jonathan Quinchon, commandant la brigade de gendarmerie de Saint Germain du Plain, Mmes et M. les Présidents des

diverses Associations Patriotiques représentés par les Porte-Drapeaux, le Comité du Souvenir de la Madeleine, les représentants des Services d'Incendie et de Secours et les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Saint Martin en Bresse, la batterie fanfare de Saint Martin en Bresse, des habitants de la commune et de la région.

Orchestrée par M. Gérard Biguet, membre du Comité d'Entente des Anciens Combattants de Saint Martin et sa région, elle fut composée de :

- la minute de silence,
- la lecture d'un poème en hommage aux victimes de la Shoah de Marie Binet et Flora Emonet par Jonathan Mélé,
- l'écoute de « France » chantée par Candice de Parise,
- le rappel du déroulement de la tragédie relaté par Catherine Garnier,
- l'écoute de la Complainte du Partisan chantée par Les Stentors,
- la lecture du poème « ce cœur qui haïssait la guerre » de Robert Desnos par Nicole Pacot,
- l'écoute du Chant des Partisans,
- du discours de M. le Maire de Montcoy pour rendre hommage aux disparus de cette tragédie mais aussi à tous les disparus lors des différents conflits et rappeler que la paix, la liberté sont très fragiles, qu'il faut œuvrer pour les maintenir et les défendre pacifiquement,
- l'écoute de l'hymne national « La Marseillaise »,
- du salut aux porte-drapeaux par les personnalités présentes,
- des remerciements du maire à toute l'assemblée,
- d'un verre de l'amitié offert par la mairie à tous les présents.

C'est chaque année un moment émouvant qui nous rappelle combien nos ancêtres ont pu souffrir, sacrifier leur vie pour que nous puissions vivre en paix.

La prochaine cérémonie aura lieu le 6 avril 2024 pour le 80ème anniversaire.



Dépôt de gerbes au monument

CHASSE AUX OEUFS

Organisée le dimanche 2 avril, sous une pluie battante, la chasse aux œufs s'est déroulée dans l'allée du château où les enfants devaient débusquer des œufs en plastique cachés dans l'herbe assez haute des bas-côtés. Avec leur petit trésor, ils recevaient, en échange, à la salle de l'ancienne école, un joli lapin en chocolat. Gaufres et chocolat chaud permettaient de se réchauffer.

En raison de la météo, seuls 8 enfants sont venus. Les bénévoles ont ensuite fait appel à leur entourage pour écouler le stock de chocolats prévus pour cette manifestation.

Espérons qu'en 2024, le temps sera plus clément le dimanche 24 mars !



Malgré la pluie, ils sont là !

VOYAGE À ANNECY

Les 30 personnes ayant participé au voyage à Annecy proposé les 22 et 23 avril par le Comité des Fêtes ont pu visiter les étonnantes gorges du Fier, la célèbre fonderie Paccard, référence mondiale en matière de cloches d'églises et de carillons, déguster les produits régionaux, visiter la vieille ville d'Annecy et profiter d'une croisière sur le lac. Au retour, l'apéritif a été offert aux participants.



Stupéfaction face au Fier !

RANDONNÉE DU PATRIMOINE

Trois circuits de 3, 6 ou 10 km constituaient la balade de cette matinée du 11 juin.

Le plus petit circuit appelé « le bourg et ses curiosités » se déroulait autour du bourg et a mis l'accent sur les maisons typiques et les centres d'intérêt de la commune avec un panneau explicatif dans certains cas.

Les 2 autres circuits balisés empruntaient les allées des bois du château avec l'aimable autorisation des propriétaires.

Bien qu'activité lucrative pour l'association, la randonnée est aussi organisée en vue d'apporter une animation dans le village, une activité de loisir de découverte et de contemplation de la nature. Ces circuits en forêt ont été très appréciés par les 40 randonneurs pour la fraîcheur et la beauté des lieux.



Le ravitaillement se met en place

FÊTE DES VOISINS

Moment incontournable de la vie du quartier de la Velle du Bois, la fête des voisins s'est déroulée le dimanche 2 juillet autour d'un barbecue.

Cette belle journée ensoleillée, et tant attendue, s'est déroulée dans la bonne humeur et la convivialité.



Le groupe de convives

VENTE DE BRIOCHES

Le 15 août, la vente de brioches se déroule sur le parvis de l'église avant et après l'office qui a lieu ce jour-là à Montcoy. Pour les habitants de la commune, des flyers sont distribués auparavant dans les boîtes aux lettres avec la possibilité de commandes et livraison à domicile par les bénévoles de l'association.

60 brioches ont été distribuées et une cinquantaine a été vendue sur le parvis pour un bénéfice 304€.

Cette action sera renouvelée le 15 août prochain.

✓ FÊTE DE LA BIÈRE & MARCHÉ ARTISANAL

Organisés par « l'Espérance » chasse de Montcoy, association communale, le 8 juillet, l'après-midi a commencé à 14 h 30 par un marché artisanal.

Par une chaleur accablante de 38°, seize artisans étaient présents sur des stands de couture, produits de forge, vin, fromages, volailles, miel, créations maison.

L'affluence, très parsemée en tout début d'après-midi, a été bonne à partir de 16 h pour atteindre son summum en fin d'après-midi avec 300 personnes. En tout environ 400 personnes sont venues découvrir cette manifestation.

En soirée, trois Food Truck et un brasseur « La Perle Noire » de Balanod avec 3 bières différentes et une excellente limonade maison ont régalé l'assemblée qui a pu apprécier la musique du groupe NEP Nthès.

Cette journée sera renouvelée le samedi 6 juillet avec de nouveaux exposants, une nouvelle brasserie et un nouveau groupe de musique.



Les musiciens



Affluence autour des stands

✓ HALLOWEEN

Quelques enfants sont venus frapper à nos portes ce mardi 31 octobre. Bien sûr, les poignées de bonbons étaient là pour éviter les sorts !

✓ COMMÉMORATION DU 11/11

C'est une toute petite assemblée qui s'est réunie le 11 novembre à 11h pour rendre hommage aux enfants de la commune, morts pendant la guerre 14-18.

Selon le protocole habituel, la minute de silence, le dépôt de gerbes, l'appel des morts, la lecture du message du Ministre des Armées et de sa secrétaire d'Etat chargée des Anciens Combattants et de la mémoire, puis celui de l'Union Française des Anciens Combattants (UFAC), l'écoute de l'hymne national constituent la cérémonie.

✓ REPAS DU PATRIMOINE

C'était « Couscous Royal » le dimanche 24 septembre à la salle polyvalente pour ce repas apprécié par 79 convives et préparé par « l'Atelier Viandes et Traditions » boucherie-traiteur à Saint Marcel. Précédé par un kir offert accompagné d'amuses-bouches maison, il s'est terminé par une généreuse coupe glacée et des petits fours maison dans une ambiance chaleureuse et agréable. Le bénéfice de 1100€ rejoint la cagnotte qui contribuera à la rénovation de l'église.



Le dessert arrive !

✓ REPAS COCHON

Le traditionnel « repas cochon » du Comité des Fêtes s'est déroulé le dimanche 08 octobre. Préparé par le boucher traiteur Franck Bouillier de Lessard en Bresse, ce repas a régalé 90 personnes. Une loterie a eu lieu dans l'après-midi où pour chaque enveloppe, il y a un lot.



Une joyeuse tablée



Moment de souvenir

L'AGENDA EN 2024

MONTCOY

JANVIER

03/01	Assemblée générale 20h	Organisée par le Comité des Fêtes
12/01	Vœux de la municipalité 19h	Salle Polyvalente
17/01	Rencontre autour d'un café	Salle de réunion

FÉVRIER

04/02	Percée du vin jaune	Organisée par le Comité des Fêtes
10/02	Repas choucroute	Organisée par le Comité des Fêtes

MARS

17/03	Repas des aînés	Organisé par le CCAS
23/03	Journée citoyenne	Organisée par la municipalité
24/03	Chasse aux oeufs	Organisée par l'Ass du Patrimoine

AVRIL

06/04	Commémoration du 4 Avril 1944 à 16h	Organisée par la municipalité
10/04	Rencontre autour d'un café	Salle de réunion

MAI

25/05	Repas dansant	Organisée par le Comité des Fêtes
-------	---------------	-----------------------------------

JUIN

02/06	Randonnée	Organisée par l'Ass du Patrimoine
09/06	Elections européennes	Salle polyvalente
14/06	Assemblée générale 19h	Organisée par l'Ass du Patrimoine
26/06	Rencontre autour d'un café	Salle de réunion

JUILLET

6/07	Fête de la bière & marché artisanal	Organisée par l'Espérance
------	-------------------------------------	---------------------------

AOÛT

15/08	Vente de brioches	Organisée par l'Ass du Patrimoine
-------	-------------------	-----------------------------------

SEPTEMBRE

22/09	Repas du Patrimoine	Organisée par l'Ass du Patrimoine
-------	---------------------	-----------------------------------

OCTOBRE

6/10	Repas cochon	Organisée par le Comité des Fêtes
16/10	Rencontre autour d'un café	Salle de réunion

NOVEMBRE

11/11	Commémoration Armistice 11 Novembre 1918 à 11h	
-------	--	--

DÉCEMBRE

8/12	Apéritif de Noël	Organisée par l'Ass du Patrimoine
14/12	Distribution des colis	Organisé par le CCAS